

Demande au conseils de prudhommes

Par salimata2102, le 22/08/2008 à 19:30

bonjour,

jetais stagiaire étudiante dans une société dexpertise comptable soi disant, du 04 décembre 2007 au 04 mars 2008, ensuite je fus prise en cdd du 04 mars au 04 mai 2008 ensuite en CDI du 04 Mai au 11 décembre 2008.

le stage netait pas vraiment un stage comme tous les stages car je travaillais a plein temps et payé 800 euros net.

ensuite pendant mon cdd jetais payé 1000 EUROS déclaré et 500 euros en espèces et ce pendant mon cdi aussi.

mon changement de statut a été refusé et donc licenciement.

mon boss ne ma pas donné dattestation assedic ce qui fait bien sur que je nai pas pu m'inscrire aux asedic et le solde de tout compte etait de 900 EUROS payé 2 mois après. en plus, un de ses clients voulait membaucher a temps partiel et mon patron lui dit de ne pas membaucher car il veut pas de relation de travail avec moi alors quon setait laissé dans de bons termes

AH OUI joubliais de preciser que ce monsieur signe des bilans comptables se faisant passer pour expert comptable et en fait il nait meme pas inscrit a lordre des experts comptables.

jai fait une demande pour le 28 Aout aux prudhommes et mon patron ma envoyé le 14 Aout ma feuille assedic et une lettre ou il dit ne pas comprendre pourquoi je fais une procedure a son encontre.

je ne vous parle pas des heures supplémentaires et le travail le dimanche et samedi et jours fériés.

car jai travaillé effectivement des samedi et dimanche et meme le 01 Mai.

qu'en pensez vous?

Par Romain06100, le 16/07/2013 à 12:52

Je pense que vous pourriez entamer une procédure. Vous devez normalement bénéficier d'une aide juridique gratuite dans votre ville qui vous indiquera s'il est avisé ou non d'entamer une procédure. Il existe aussi en outil en ligne permettant le <u>calcul d'indemnité prud'homme</u>. Cela vous donnera une bonne idée si ça vaut la peine.